



CABINET DU MAIRE

Ville de Thetford Mines

Le 12 mars 2018

Monsieur Gaétan Barrette
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Le directeur de la Santé publique de Chaudière-Appalaches

Monsieur le Ministre,

Vous n'êtes pas sans savoir que notre région est née de l'exploitation de mines d'amiante chrysotile. De cette période qui a culminé avec 5 000 emplois directs avant de périr et de ne plus créer un seul emploi, nous avons hérité d'environ 500 millions de tonnes de résidus miniers et d'un sous-sol où il y a une omniprésence de ce sable utilisé comme matériau de remblai.

Il n'y a personne ici qui ignore la présence de ces résidus miniers. En fait, ce serait impossible, puisque peu importe où nous habitons en ville, nous sommes à proximité d'une de ces halles de résidus en plus d'en avoir sous nos rues, maisons et terrains. Et si je me fie aux données démographiques, nous ne semblons pas trop en souffrir. L'âge médian chez nous est passé de 48 en 2006 à 50,5 en 2011 et 52,4 en 2016 pendant que l'âge médian au Québec passait de 41 à 42,5 durant la même période. Au moment du recensement de 2016, on comptait 10 centaines et si je me fie au nombre de certificats que je distribue à ces citoyens émérites, je suis convaincu que la tendance se maintient.

Nul ne contredit que l'amiante chrysotile est un cancérigène comme 119 autres du groupe 1 établi par le Centre international de recherche sur le cancer. Il s'inscrit dans une liste qui comprend entre autres la poussière de bois; la silice, les contraceptifs oraux, le tabac, les boissons alcoolisées et les viandes transformées ainsi que l'exposition à la production d'aluminium, de caoutchouc, de chaussures et de meubles. Pourtant, le chrysotile que nous connaissons aujourd'hui très bien et pour lequel nous connaissons les mesures de précaution à prendre est traité d'une façon absolument distincte des autres cancérigènes en appliquant une tolérance zéro totalement illusoire et irréaliste dans un milieu comme le nôtre.

Déjà que le gouvernement nous a donné un dur coup en s'assurant de la fermeture de nos mines, voilà que depuis quelques années, une folie furieuse s'est emparée de nombreux fonctionnaires provinciaux quant à la présence d'amiante dans nos résidus miniers. Et tous se retournent vers notre tuteur pour prendre avis, celui qui occupe la charge de directeur de la Santé publique de Chaudière-Appalaches. Comme un dictateur, il a évacué toute logique et tout bon sens et livre une guerre ouverte à notre région tout en entraînant dans son sillon la CNESST et le MDDELCC. Pourtant, en parallèle, une armée de scientifiques du gouvernement fédéral ouvre la porte à la manipulation des résidus miniers malgré un contexte de bannissement de l'amiante.

... 2

Malgré la présence dans l'air ambiant de 0,0043 fibre par cm³, votre directeur de la Santé publique ne jure que par la tolérance zéro pourtant inapplicable chez nous. Et les faits sont là, nous avons pratiquement 26 000 habitants dans notre ville et 45 000 dans la MRC qui évoluent dans un environnement où la fibre est présente en faible quantité et qui ont une moyenne d'âge largement supérieure au reste du Québec. Ce qui nous est maintenant demandé de façon abusive par la Santé publique, l'Environnement et la CNESST constitue ni plus ou moins un passage obligé vers la fermeture de notre ville et de sa région. Tout ce qu'on souhaite, c'est de pouvoir se protéger adéquatement contre cette fibre en fonction de normes mondialement reconnues, ni plus ni moins. Les exigences actuelles, en plus d'être farfelues et choquantes, sont un boulet financier incommensurable pour notre communauté. Elles sont en plus une menace sur la viabilité de nos projets de développement et font planer le doute sur l'avenir de nos entreprises existantes.

Nous n'en pouvons plus de voir des travailleurs en scaphandre dans nos rues, de payer 30 % plus cher nos travaux de voirie, de voir nos projets économiques et résidentiels bloqués. La dernière idée de la Santé publique : faire cesser les visites minières, un produit touristique qui génère 2 000 visiteurs par année. Pourquoi ? Parce qu'on descend deux fois cinq minutes de l'autobus; je peux en témoigner, je l'ai visitée avec toute ma famille y compris mon bébé qui avait 3 mois. Ah, la Santé publique trouve aussi extrêmement dangereux qu'il y ait du sable collé aux roues qui pourrait se disséminer en ville. Bravo, nous n'en avons que 500 millions de tonnes dans la région, on va tous mourir d'être en contact avec 1 kg de sable qui change de place et qui se retrouve en plein air.

Il n'y a personne ici qui ignore la présence de résidus miniers pouvant contenir de l'amiante chrysotile, mais nous avons l'intelligence de comprendre que les gens qui sont décédés de maladies reliées à l'amiante ont été affectés par des conditions d'hygiène de travail d'une autre époque. Comme le délai de latence de la maladie est important, les délais ont été différés dans le temps. Remarquez que je fais référence aux gens de chez nous et non pas aux travailleurs des autres domaines qui ont été affectés selon des contextes différents et qui apparaissent dans les données de la CNESST. Ce que je cherche à faire valoir ici, c'est que ce n'est pas la présence d'amiante dans les résidus qui cause des décès contrairement à votre ultra-précautionneux directeur de la Santé publique, car si c'était le cas, il n'y aurait personne de vivant dans ma ville.

Les différentes interventions de votre directeur de la Santé publique au cours des dernières années dans notre région ont démontré un biais effroyable et une incompétence marquante. Par ses interventions, il cause un dommage gigantesque à notre communauté et a fait en sorte que nous n'ayons plus aucune confiance en son jugement. Si on le laisse aller, votre gouvernement devra fermer notre ville, nous indemniser et nous relocaliser. Sinon, faites la seule chose sensée, congédiez-le et demandez à votre monde de recommencer à réfléchir avant d'imposer des exigences qui n'ont aucun bon sens.

En espérant un dénouement positif pour notre communauté, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire,



Marc-Alexandre Brousseau

- c. c.
- M. Philippe Couillard, premier ministre
 - M. Philippe Lessard, directeur de la Santé publique de Chaudière-Appalaches
 - M. Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac
 - M. Jean-François Lisée, chef de l'opposition officielle, Parti québécois
 - M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition Avenir Québec
 - Mme Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, Québec Solidaire
 - M. Paul Vachon, préfet, MRC des Appalaches